



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2015
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 juin 2015, à 15 heures

Président : M. Lasso Mendoza..... (Équateur)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 23 juin 2014 concernant Porto Rico (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-10249 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 20.

Décision du Comité spécial en date du 23 juin 2014 concernant Porto Rico (*suite*) (A/AC.109/2015/L.13 et A/AC.109/2015/L.6)

Audition des pétitionnaires (suite)

1. **M. Bermúdez Zenón** (Grupo por la Igualdad y la Justicia de Puerto Rico) constate que la délégation des États-Unis est systématiquement absente lorsqu'il est débattu de la question à l'examen et se demande si le Comité peut réellement contraindre les parties à écouter les pétitionnaires. En raison de l'augmentation régulière de la délinquance violente, il est devenu dangereux de vivre aux États-Unis d'Amérique, en particulier pour les personnes d'ascendance africaine. La corrélation entre cette violence et le maintien du système colonial à Porto Rico est la revendication d'une supériorité raciale. Porto Rico, autrefois considéré comme un site de réinstallation éventuel pour les personnes d'ascendance africaine vivant aux États-Unis, est exposé à cette forme de racisme depuis l'arrivée sur place des forces américaines. M. Bermúdez Zenón rappelle que nous sommes tous les descendants de ceux qui ont quitté le continent africain pour se disperser aux quatre coins du monde.

2. **M. Mangual** (Fundación Porto Rico en Marcha, Inc.) dit que, contrairement à ce que prétendent les États-Unis, il existe bel et bien un patrimoine autochtone portoricain et que les mouvements indépendantistes s'efforcent d'ouvrir la voie à la souveraineté. En dépit de l'existence d'un document présentant les caractéristiques d'une constitution, soumis à l'approbation du Président et du Congrès des États-Unis, les pouvoirs de celui-ci sur l'archipel sont tels que même les ressources économiques ne peuvent être réparties avec en tête le bien de tous. Plusieurs Portoricains, notamment Oscar López Rivera, ont été privés de leur liberté pour s'être prononcés en faveur de l'indépendance. Aujourd'hui, la majorité de la population de Porto Rico est âgée, démunie ou contrainte par la pauvreté d'émigrer vers les États-Unis.

3. **M. López Rodríguez** (Frente Patriótico Arecibeño) ajoute que la ville d'Arecibo sert d'enclave militaire au Département américain de la défense. L'environnement de la ville est progressivement détruit en raison de l'élimination sur place de déchets toxiques, pharmaceutiques et énergétiques, en violation

de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. L'Assemblée générale devrait se pencher sur les menées cyniques des États-Unis, notamment les activités militaires auxquelles ils se livrent sous couvert de production d'énergie.

4. **M. Arroyo** (Coalition for the Presidential Vote in Puerto Rico) dénonce le sacrifice de milliers de soldats portoricains pour la défense de la liberté et de la démocratie au nom d'un pays dont les déclarations sur la scène internationale contrastent manifestement avec son refus d'accorder à ses propres citoyens le droit fondamental de vote. La Constitution des États-Unis présente Porto Rico comme une propriété; par ailleurs, les questions relatives à l'archipel sont du ressort d'un comité qui se consacre aux ressources non biologiques, ce qui est absurde.

5. Les États-Unis doivent être déférés au Comité des droits de l'homme et des sanctions doivent leur être imposées pour violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ils ont perdu toute crédibilité en 2012, lorsqu'ils ont choisi de passer outre à la volonté du peuple portoricain de s'affranchir des relations politiques qu'ils entretenaient avec l'archipel. De deux choses l'une : la population de Porto Rico doit jouir pleinement des mêmes droits que les citoyens des États-Unis, ou l'archipel doit être proclamé nation souveraine et indépendante.

6. **M. Otero** (Latinos United For a Progressive America) se dit déçu d'avoir le droit, en tant qu'Américain de Porto Rico, de risquer sa vie en servant les États-Unis d'Amérique, mais pas celui de voter lors des élections présidentielles. Au siècle dernier, des milliers de soldats portoricains ont sacrifié leur vie au gré de tous les conflits marquants qui ont impliqué les États-Unis d'Amérique. Pourtant, les Portoricains sont toujours privés du droit de vote au scrutin présidentiel et continuent d'être traités comme des citoyens de deuxième ordre alors que leur Gouvernement est engagé, au nom de la défense de la liberté, dans des campagnes militaires à travers le monde. Un pareil traitement relève de la discrimination raciale et de l'hypocrisie de la part des États-Unis d'Amérique, dont la Constitution dispose clairement qu'il n'est pas nécessaire qu'un territoire soit un État ni qu'il soit soumis à l'impôt pour que sa population puisse voter lors des élections présidentielles. En conclusion, M. Otero demande donc au Comité de donner suite à la demande visant à ce que la population

de Porto Rico puisse prendre part à l'élection du Président.

7. **M. González** (High School Republicans of Puerto Rico) appelle l'attention sur le statut défavorable qui est celui des Portoricains devant la loi, ajoutant qu'ils sont considérés comme des citoyens de deuxième ordre et que, partant, l'exercice des droits fondamentaux garantis par la Constitution des États-Unis leur est refusé. Cette situation injuste nuit à la croissance économique et sociale de l'archipel et doit être corrigée. Toutefois, cela ne doit pas servir de prétexte pour rompre les liens avec les États-Unis d'Amérique, comme le demandent avec obstination les idéologues partisans d'une utopique souveraineté nationale. En tant que citoyens américains, les Portoricains doivent au contraire réclamer l'exercice de tous les droits dont ils peuvent jouir.

8. Lors du référendum de novembre 2012, les Portoricains ont voté en faveur de l'accès au statut d'État. Seuls 5,5 % d'entre eux ont voté en faveur de l'indépendance, option défendue avec véhémence par un grand nombre de ceux qui ont pris la parole devant le Comité en prétendant le faire au nom de la population. Après l'expression du vote populaire, leur obstination à vouloir poursuivre les débats au sujet de solutions non viables constitue un affront pour l'électorat, qui est seul habilité à déterminer, l'avenir de l'archipel. M. González demande au Comité de reconnaître la validité du référendum de 2012 et de soutenir les efforts déployés par les Portoricains aux fins de l'organisation d'un nouveau référendum, pour lequel le Gouvernement des États-Unis a déjà alloué des fonds. Le résultat confirmera une fois pour toutes que la population portoricaine aspire à l'égalité, à la pérennité et à la stabilité.

9. **M. Torres** (Brigada Guarionex) dit que la nation de Borikén, dont l'Espagne a dépossédé les Taïnos avant d'en faire cadeau aux États-Unis en guise de butin de guerre, n'est pas juridiquement un territoire des États-Unis et appartient aux Boricuas, autochtones de Porto Rico, qui n'ont jamais cessé de lutter pour leur liberté et contre l'impérialisme. Ils n'ont jamais capitulé, se sont également battus pour libérer d'autres pays d'Amérique latine, et ils ont aujourd'hui besoin d'aide pour accéder à la liberté. Le peuple de Borikén doit être en mesure d'exercer son droit inaliénable à l'indépendance, à l'image des États-Unis, qui n'ont pas demandé leur indépendance au Royaume-Uni, mais l'ont simplement déclarée.

10. La liberté et la souveraineté sont des droits que les peuples autochtones acquièrent à la naissance. Les patriotes qui ont combattu à Boston pour l'indépendance des États-Unis se faisaient passer pour des Américains de souche car ils savaient bien, en conscience, qu'ils revendiquaient des droits qui appartenaient en fait aux autochtones. Le peuple de Borikén, lui, n'a besoin d'aucun camouflage, car il est par essence autochtone. M. Torres demande au Comité de contribuer à la dissolution de l'État libre associé colonial et illégal et exige que les États-Unis transfèrent immédiatement l'ensemble des pouvoirs souverains à la nation de Borikén, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

11. **M^{me} Guzmán** (Movimiento Unión Soberanista de Puerto Rico) dit que, depuis soixante-trois ans, le grotesque statut colonial d'État libre associé réduit à néant tout espoir pour Porto Rico de parvenir à un développement optimal ou à l'autonomie sans intervention étrangère. En proie à l'une des pires crises économiques qu'elle ait connues depuis plusieurs décennies, en raison d'une succession de gouvernements néolibéraux, Porto Rico s'appauvrit rapidement à cause de son statut d'État libre associé et de l'échec visible de son modèle économique.

12. La situation coloniale du pays a poussé des centaines de milliers de Portoricains à émigrer. Environ 46 % de la population vit dans la pauvreté et 14 % est au chômage. Des milliers de jeunes ont été persuadés par des arguments trompeurs de s'enrôler dans l'armée des États-Unis pour aller combattre dans des guerres qui ne les concernaient pas. La marine des États-Unis a bombardé avec acharnement les îles de Vieques et de Culebra, mais ne l'a toujours pas débarrassée des déchets toxiques qui s'y accumulent. Au vu et au su des autorités fédérales, Porto Rico est devenue un point de transit pour le commerce illicite des stupéfiants, qui a déjà coûté la vie à des milliers de personnes.

13. Porto Rico est soumise à une réglementation coûteuse et inefficace en matière de transport. Son secteur commercial a été anéanti par les chaînes de magasins américaines, ce qui a entraîné l'effondrement de son économie. Le FBI a persécuté de nombreux militants de l'indépendance et retient toujours en détention Oscar López Rivera.

14. Quoi qu'il en soit, le peuple portoricain devra faire preuve de fermeté dans sa lutte pour

l'autodétermination, la souveraineté et la prospérité, et contre la pauvreté économique et morale imposée par le système colonial américain. Étant donné qu'il est difficile de lutter contre l'empire le plus puissant du monde, Porto Rico aura besoin du ferme soutien et de la courageuse solidarité des peuples du monde entier pour l'emporter.

15. **M^{me} Grady Flores** (Ithaca Catholic Workers, Vieques Support Group) dit que le Comité doit de toute urgence faire de la décolonisation de Porto Rico une réalité et continuer à demander instamment la libération d'Oscar López Rivera et de Norberto González Claudio. Le Groupe dont elle fait partie appuie le droit de tous les Portoricains à l'autodétermination et à l'indépendance. Rappelant que douze ans se sont écoulés depuis que la marine américaine a mis fin à ses exercices de bombardement sur l'île de Vieques, M^{me} Grady Flores exhorte le Gouvernement américain à dédommager financièrement la population de Vieques et à répondre favorablement à ses quatre demandes : démilitarisation, décontamination, transfert des terres occupées et développement. Tous les systèmes d'armes créés par les États-Unis ont été mis à l'essai à Vieques, y compris des obus à l'uranium appauvri dont l'utilisation a été condamnée par les Nations Unies. La conséquence des activités militaires des États-Unis est un taux de cancer de 30 % plus élevé à Vieques que partout ailleurs à Porto Rico. De plus, 95 % du mélange toxique provenant des bombes et des déchets est enfoui dans le sol et les bombes en décomposition contaminent les eaux, malgré la mise en place des installations nécessaires pour les traiter. Il est donc impératif de donner immédiatement suite aux demandes de la population de Vieques.

16. **M. Fornel** (Équateur), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), fait remarquer l'importance que revêt pour la Communauté, et ce au plus haut niveau, le caractère latino-américain et caraïbe de Porto Rico. La CELAC a connaissance des résolutions du Comité sur la question et poursuivra ses efforts pour libérer la région du colonialisme et des colonies. Le Comité devrait se référer à la Déclaration de La Havane de 2014, rédigée lors du cinquième Sommet CARICOM-Cuba, qui a chargé le Quatuor de la CELAC et les autres États intéressés de présenter des propositions pertinentes à cet égard.

17. En sa qualité de représentant de son pays, M. Fornel souhaite ajouter que l'Équateur soutient l'aspiration légitime du peuple portoricain à participer à un processus libre et impartial qui lui permettra d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Les États-Unis d'Amérique doivent assumer la responsabilité qui leur incombe dans l'accélération de ce processus. Il convient également qu'ils restituent toutes les terres occupées.

18. Enfin, la délégation équatorienne prie les États-Unis de mettre fin aux trente-quatre ans d'emprisonnement d'Oscar López Rivera. Par ailleurs, le Gouvernement équatorien salue la libération de Norberto González Claudio.

19. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin au colonialisme. La question de Porto Rico, soumise à la domination coloniale depuis plus d'un siècle, suscite une profonde préoccupation en Amérique latine et aux Caraïbes, mais également parmi les populations qui défendent la démocratie partout dans le monde. Le Gouvernement vénézuélien soutient le droit de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance ainsi que les aspirations légitimes de la population de l'archipel.

20. Malgré quatre décennies de débats et plus de 33 résolutions sur la question, aucun changement de fond n'a été réalisé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le soutien manifesté par diverses instances régionales et internationales, notamment le Mouvement des pays non alignés, la CELAC et l'Alternative bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, rend nécessaire un examen minutieux de la question par l'Assemblée générale. La situation économique catastrophique de Porto Rico, dont l'économie est en récession depuis 2006 et dont le taux de chômage atteignait 14 % en 2014, a entraîné une émigration massive vers les États-Unis. Les mesures d'austérité et la privatisation des entreprises publiques ont également suscité le mécontentement populaire. À la lumière de ces considérations, des mesures visant à permettre aux Portoricains d'exercer leur droit à l'autodétermination sont nécessaires. Le colonialisme a également des répercussions négatives sur les droits de l'homme, comme l'atteste le cas d'Oscar López Rivera, emprisonné depuis trente-quatre ans.

21. Coauteur du projet de résolution soumis au Comité, la délégation vénézuélienne prie instamment celui-ci de l'adopter par consensus. Elle exhorte en outre le Gouvernement des États-Unis à adopter des mesures de nature à permettre aux Portoricains d'exercer pleinement leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les résolutions et décisions du Comité à ce sujet.

22. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que la CELAC, revendiquant Porto Rico comme l'un de ses membres, a recommandé que des mesures soient prises pour faire progresser la décolonisation de l'archipel, notamment en soumettant des propositions pour aller de l'avant à cet égard et permettre à Porto Rico de prendre des décisions appropriées pour remédier à ses problèmes économiques et sociaux pressants. Lors des récents sommets de la CELAC, l'engagement a été pris de continuer d'œuvrer dans le cadre du droit international pour que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devienne un territoire exempt de marques de colonialisme et de colonies. Le Comité a adopté 34 résolutions sur la question et les responsabilités qu'elles confèrent doivent être assumées. L'Assemblée générale doit examiner la question sous tous ses aspects et la puissance coloniale concernée doit, de son côté, faciliter l'instauration d'un processus qui permette aux Portoricains d'exercer pleinement leur droit inaliénable à l'autodétermination. Cette nécessité impérieuse tient à l'absence de véritables options en faveur d'un nouveau plan économique et à la détérioration progressive de l'économie portoricaine, avec des conséquences directes sur la situation socioéconomique de la population. Le Nicaragua, coauteur de la résolution consacrée à cette question, salue à la fois son adoption et le fait que la Fédération de Russie et la République arabe syrienne s'en soient portées coauteurs.

23. Pour conclure, **M^{me} Rubiales de Chamorro** demande la libération d'Oscar López Rivera, emprisonné depuis trente-quatre ans.

24. Selon **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), en dépit des efforts déployés en faveur de la décolonisation au plan international, stimulés par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et par la proclamation de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011-2020), les

États-Unis d'Amérique continuent d'asservir le peuple portoricain en imposant une forme d'administration de l'État qui empêche ce dernier d'exercer son droit à l'autodétermination. La délégation bolivienne réaffirme la nature inaliénable de ce droit et appelle le Gouvernement des États-Unis à restituer à Porto Rico la totalité des terres qu'il occupe sur les îles de Vieques et de Ceiba, et à procéder à la décontamination des zones utilisées pour ses manœuvres militaires.

25. Dans le cadre de divers sommets régionaux, le Gouvernement bolivien a reconnu l'identité latino-américaine et caraïbe de Porto Rico et réaffirme aujourd'hui sa détermination à continuer d'œuvrer en faveur de l'application de la résolution 1514 (XV) afin de débarrasser la région du colonialisme. Enfin, la délégation bolivienne prie le Gouvernement des États-Unis de libérer Oscar López Rivera et les autres prisonniers politiques portoricains.

26. **M. Hamed** (République arabe syrienne) déclare que, dans toutes ses résolutions relatives à Porto Rico, le Comité a souligné que celle-ci faisait partie intégrante de l'Amérique latine et des Caraïbes et a exhorté le Gouvernement des États-Unis à appliquer sans tarder leurs dispositions et à assumer ses responsabilités en accélérant le processus devant permettre au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Pourtant, le peuple portoricain n'est toujours pas à même de l'exercer. En effet, les citoyens de Porto Rico qui ont revendiqué l'indépendance ont été victimes de violences et d'intimidation, voire incarcérés. En adoptant le projet de résolution, le Comité réaffirmera le caractère sacré du droit international. L'orateur demande au Gouvernement des États-Unis de mettre en œuvre sans tarder les dispositions du projet de résolution en libérant les prisonniers politiques et en permettant au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination.

Projet de résolution A/AC.109/2015/L.6 : Décision du Comité spécial en date du 23 juin 2014 concernant Porto Rico (suite)

27. *Le projet de résolution A/AC.109/2015/L.6 est adopté.*

28. **M. León González** (Cuba) dit que les liens étroits entre Cuba et Porto Rico, tissés alors que ces deux nations affrontaient la dictature et la domination impériale après l'extermination de leurs ancêtres

autochtones, les Taïnos, remontent à plus d'un siècle. Le héros national cubain, José Martí, a créé le parti révolutionnaire cubain pour militer en faveur de l'indépendance de Cuba et servir ce même objectif à Porto Rico, et plus de 2 000 soldats portoricains ont participé au combat pour l'indépendance cubaine. Les deux peuples ont renforcé ces liens pendant des années de lutte, de sacrifice et de résistance. Ils partagent des héros communs, comme Oscar López Rivera qui personnifie un peuple qui ne courbe pas l'échine.

29. En janvier 2015, une déclaration historique a été adoptée à l'issue du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le caractère latino-américain et caraïbe de Porto Rico y est souligné et, à la lumière des résolutions relatives à Porto Rico adoptées par le Comité spécial, cette question y est décrite comme présentant un intérêt pour la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Malgré cent dix-sept ans de domination coloniale, les Portoricains ont préservé leur culture, leur identité, un sentiment d'appartenance nationale et leur désir d'indépendance. Le Gouvernement cubain défendra sans relâche le droit de Porto Rico à l'autodétermination.

La séance est levée à 17 heures.